| Commune de Rochefort-en-Yvelines |
|---|

CRCM/2016- 06

**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2016**

| Date de convocation : |
|---|
| 13 septembre 2016 |

L'an deux mille seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents** : Mr Lambert, Mr Gatineau, Mr Chipault, Mr Pruvost, Mr Parizot, Mme Buisson, Mme Daverdin, Mr Bou.

| Nombre de Conseillers |
|---|
| En exercice : 14 |
| Présents : 9 |
| Votants : 11 |

**Absents excusés et représentés :** Mr Moreaux représenté par Mr Lambert, Mme Grand représentée par Mr Chipault

**Absentes excusées** : Mme Moreira Da Cruz, Mme Merelle

**Absentes :** Mme Henry, Mme Parmentier

**Secrétaire de séance :** Mr Christian Gatineau

Mr Christian Gatineau est élu secrétaire de séance.

**1-Approbation du PV du 25 aout 2016**

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

**2- CIG-Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention auprès du CIG relative à la confection des dossiers de retraite pour les agents CNRACL.

**3- Projet de périmètre de fusion de la CART-CCE-CAPY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et 9 voix pour,

-Prend acte du projet de périmètre de fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la communauté de communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la communauté de communes des Etangs,

- Approuve la fusion de Rambouillet Territoires communauté d'agglomération, de la communauté de communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la communauté de communes des Etangs,

- Prend acte que cette fusion sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre qui disposent de 75 jours pour se prononcer,

- Prend acte qu'en application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté de fusion peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification

- Donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

**4- SIAEP-Adhésion de la commune de Corbeuse à la carte AEP et adhésion de la commune de Sonchamp à la carte assainissement –modification des statuts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Sonchamp à la carte B « collecte et traitement des eaux usées », au 1er janvier 2017,
- approuve l'adhésion de la commune de Corbreuse à la carte A « Production, transport et distribution de l'eau potable », au 1er janvier 2017,
- accepte la modification des statuts du SIAEP, conformément au projet susvisé et annexé à la présente délibération,
- charge monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président du SIAEP
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération

**5- Mise en place du télétravail**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à une abstention et 9 voix pour:
- Décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter de la présente délibération;
- Décide la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail.

**6-Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Versailles,

**7- Subvention exceptionnelle accordée au comité des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide d'attribuer la somme de 500 €uros au Comité des fêtes de Rochefort-en-Yvelines
- dit que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2016

**8- Création d'un comité consultatif relatif au projet de Mme HITIER**

Le conseil municipal, adoptant les propositions de M. le maire, délibère, à l'unanimité la création d'un comité consultatif « peinture urbaine ».
Ce comité est composé de la manière suivante :
Président, M. Christian GATINEAU, membre du conseil municipal,
Membres : Mmes Martine MERELLE, Aurélie GRAND, Mrs Sylvain LAMBERT, Christian Bou, Christophe Chipault, Yves-Olivier Parizot et Florent PRUVOST membres du conseil municipal, Mme HITIER Céline et les adhérents de l'activité concernée.

**9- Démission d'un élu**

Monsieur le Maire informe de la démission de Madame Contessoto Dominique, conseillère municipale de Rochefort-en-Yvelines.

**10- Vote des délégations dans les syndicats et organismes extérieurs**

Suite à la démission de Mme Dominique Contessoto, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Sylvain Lambert, Maire de la commune en tant que délégué suppléant de la Mission Locale.

**11- Remplacement d'un élu dans le comité consultatif associations**

Suite à la démission de Mme Dominique Contessoto, le Conseil municipal décide de ne pas remplacer la conseillère municipale dans le comité consultatif associations.

**12- Remplacement d'un élu dans le CCAS**

Suite à la démission de Mme Dominique Contessoto, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne 5 membres au Conseil d'Administration du CCAS et nomme ses membres :
- Le Président : Mr Lambert Sylvain
- Membres du Conseil Municipal : Mmes Buisson Sandrine, Mme Daverdin Corinne, Mme Grand Aurélie, Mme Merelle Martine, et Mme Moreira Da Cruz Sandrine

**13- Remplacement d'un élu à la commission agriculture et forêt du PNR**

Suite à la démission de Mme Dominique Contessoto, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :
- Monsieur Christian BOU, conseiller municipal pour participer à la commission agriculture et forêt au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

**14- Informations et questions diverses**

- Désignation d'un élu pour s'occuper du dossier de l'Alec
- SITREVA
- ARS
- VINCI AUTOROUTES
- DGF 2016
- Information CIG : demande d'affiliation volontaire de Maurepas et Chatou
- Décision 2016-01
- Aidil : catalogue de formation du 2ème semestre 2016
- Bilan financier de la commune fait par le trésorier
- Cirque familial de Ricardo
- Chantiers Yvelines
- Relevé de décision de la commission perspective territoriale de la CART
- BP 2016
- Liste des DP et PC accordés
- Courrier de JF Poisson relatif à la réserve parlementaire
- Courrier relatif au FPIC
- Courrier du Département : programme de la voirie 2016-2019
- Date de la prochaine réunion publique

La séance est levée à 00h05

Le Maire, Sylvain LAMBERT

Mairie de ROCHEFORT-en-YVELINES 78 (Yvelines)